

## Assistance et formations domaine spécifique des risques liés au terrorisme

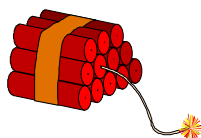
**Vous êtes responsable sécurité :**

- d'un magasin de la grande distribution,
- d'un site industriel sensible,
- d'un parc de loisirs ou d'attractions.



Vous organisez des manifestations ou événements accueillant du public pour le compte d'une entreprise ou d'une collectivité, ...

**Savez-vous que vous pouvez, à tout moment, être concerné par le risque terroriste ?**



L'actualité, relativement récente est là pour nous le rappeler, le risque existe, et voici quelques exemples d'événements qui le confirment :

- 9 décembre 2007 : colis piégé déposé par un coursier chez un cabinet d'avocat parisien, bilan un mort et un blessé grave,
- 16 décembre 2008 : 5 pains d'explosifs sans dispositifs d'amorçage découvert après fouille au Printemps Haussman à Paris,
- 27 décembre 2008 : alerte à la bombe au Futuroscope à Poitiers, 8000 visiteurs évacués,
- 6 avril 2009 : fausse alerte dans un TGV, voyageurs évacués et train fouillé,
- 30 avril 2009 : alerte à la bombe centrale nucléaire de Chinon, évacuation du personnel, maintien en activité de zones sensibles, fouille complète des installations.

Si l'Etat protège les installations vitales pour le pays, il appartient aux autres acteurs de prévoir et gérer un tel risque.

Or, cette menace particulière ne peut souffrir d'aucune approximation dans son traitement car tout employeur a obligation, au regard de la loi, de prévoir et mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour préserver son personnel, ou le public selon la nature de l'évènement.

Par expérience, seuls des personnels sensibilisés ou formés sont capables d'apprécier le danger à sa juste mesure et de réagir face à la menace terroriste, dans l'attente de l'intervention des unités spécialisées.

Il est possible d'acquérir les bons gestes et les réactions adaptés face à une situation d'alerte à la bombe ou de découverte d'un engin suspect.

**Quelles sont les mesures à prendre ? Comment évacuer le personnel, le public, en toute sécurité ?**

**Comment procéder aux fouilles des lieux ? Quelles sont les erreurs à ne pas commettre ?...**

### **Nous vous proposons**

des formations simples et une méthodologie éprouvée ainsi que des applications pratiques vous sont proposées, il s'agit là d'une sensibilisation de base.

Selon les spécificités de votre site et le niveau de responsabilité des différents acteurs, nous vous proposons une formation adaptée à votre besoin.

### **avec des formateurs**

ex-plongeurs démineurs de la Marine Nationale, Artificiers des services de déminage des armées, Instructeurs reconnaissance Nedex (*neutralisation, enlèvement, destruction d'engins explosifs*), Experts en neutralisation de munitions et d'explosifs, Responsables de chantiers de déminage.

L'expérience acquise au sein de l'institution militaire (*déminage et interventions sur engins piégés de toutes natures*), est la garantie d'une parfaite connaissance et maîtrise de ce domaine spécifique.

**Syndicat Patronal UNAFOS - Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité**  
Adresse du Président et **adresse administrative** : **Le bois des Pierrières -17620 ECHILLAIS**  
Tél 05.46.82.38.56 - Fax 0546.83.25.04 [contact@unafos.org](mailto:contact@unafos.org) - [www.unafos.org](http://www.unafos.org)  
Siège Social : 253 Rue Saint-Honoré - 75001 PARIS - SIRET n° 482 326 881 00026

**Syndicat Patronal UNAFOS - Union Nationale des Acteurs de Formation en Sécurité**  
Adresse du Président et **adresse administrative** : **Le bois des Pierrières -17620 ECHILLAIS**  
Tél 05.46.82.38.56 - Fax 0546.83.25.04 [contact@unafos.org](mailto:contact@unafos.org) - [www.unafos.org](http://www.unafos.org)  
Siège Social : 253 Rue Saint-Honoré - 75001 PARIS - SIRET n° 482 326 881 00026